

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE158

présenté par
Mme Abeille, rapporteure

ARTICLE 4

A l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de ces boîtiers multiservices »

Et les mots :

« à l'abonné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cas d'adoption de l'amendement n°65 rectifié, il convient de supprimer l'alinéa 7 de cet article et d'apporter des modifications rédactionnelles à l'alinéa 8. Tel est l'objet du présent amendement.